

Résolution de l'Assemblée générale des salarié-e-s des services publics et parapublics vaudois

L'Assemblée générale a pris acte des éléments suivants :

- Pour septembre 2023, l'IPC indique une inflation (très largement sous-évaluée) de 1,7% sur un an.
- Le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat le 25 septembre dernier prévoit un montant destiné à l'indexation des salaires correspondant à 1,6% (IPC d'août 23 sur un an) auquel s'ajoute le 0,2% obtenu au printemps par la lutte des salarié-e-s des services public et parapublic. Rien n'assure, à ce stade, que le Conseil d'Etat compense l'inflation de l'IPC d'octobre (selon la LPers), le montant figurant au projet de budget n'étant pas une décision ferme de l'autorité.
- Le Conseil d'Etat a invité les représentant-e-s des organisations syndicales à une séance de négociations « entre le 6 et le 17 novembre ».

Au vu de la situation, l'Assemblée générale revendique auprès du Conseil d'Etat :

- Une hausse générale des salaires, y compris les salaires socialisés, de 5%, intégrant la totalité de l'IPC d'octobre 22 à octobre 23, pour compenser les pertes de salaire réel accumulées ces dernières années et pour faire face à l'envolée des prix en 2024, en particulier la hausse des primes d'assurances maladie (+9,9% dans le canton de Vaud), des loyers, de l'énergie et de la TVA (+ 0,4 point de pourcent au 1^{er} janvier prochain).
- Que le Conseil d'Etat rencontre les organisations syndicales dans les tous prochains jours d'ici au 20 octobre, comme elles l'ont demandé dans un courrier daté du 4 octobre dernier.

Au cas où le Conseil d'Etat ne répondrait pas à ces demandes, l'Assemblée générale est déterminée, après le succès du rassemblement de ce jour devant le siège de la Présidente du Conseil d'Etat, à se mobiliser à nouveau de manière large et massive et déterminée avec l'ensemble des salarié-e-s des services public et parapublic.

Pour ces raisons, l'Assemblée générale :

- donne mandat aux organisations du personnel de mettre en place, entre aujourd'hui et le vote du budget par le Grand Conseil au plus tard, les mesures de luttes qui permettront d'obtenir la satisfaction de nos revendications.
- Appelle l'ensemble des salarié-e-s concerné-e-s et toutes les personnes en formation
 1. à organiser, dès aujourd'hui, des assemblées générales sur les lieux de travail et les lieux de formation ;
 2. à adopter des résolutions ;
 3. à préparer les mesures de lutte nécessaires à la mobilisation (actions sur les lieux de travail, manifestations, grève) ;
- Appelle les organisations du personnel à soutenir par tous les moyens utiles toute les formes d'organisation collective sur les lieux de travail des salarié-e-s des services public et parapublic.

Adoptée à l'unanimité, mardi 10 octobre 2023, Lausanne.

Contacts :

Céline Misiego, secrétaire générale FSF, 078 709 66 25.

Raphaël Ramuz, secrétaire syndical SSP, 079 321 11 87.

Gilles Pierrehumbert, Secrétaire fédéral SUD, 079 681 43 31.